



Créer son propre emploi de services à domicile

Par **calijo**, le **08/03/2012** à **09:56**

Bonjour,

Actuellement en semi- chômage, j'ai décidé de créer mon propre emploi de services à la personne (ménage, repassage, courses, ...) . J'ai donc imprimé des cartes de visite, me suis renseignée sur les CESU, mais je me demande quand-même si je dois m'inscrire quelquepart (URSSAF ou autre) pour pouvoir exercer rapidement pour gagner ma vie normalement ?
merci d'avance pour votre réponse